

Bilan annuel de l'animation des Docobs des sites Natura 2000 de l'Essonne :

- FR 1100805 - Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine
- FR 1110102 - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
- FR 1100806 - Buttes gréseuses de l'Essonne
- FR 1100810 - Champignonnières d'Etampes

Année 2020



SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Les DocObs et les sites Natura 2000 : rappel des enjeux et objectifs	3
1.2	Les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-Le-Vicomte : présentation et enjeux	5
1.3	Buttes gréseuses de l'Essonne : présentation et enjeux	8
1.4	Champignonnières d'Etampes : présentation et enjeux	10
1.5	La Structure animatrice : missions et actualité	12
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et des habitats	13
2.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	13
2.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	13
2.2.1	<i>Platière du Télégraphe à Champcueil</i>	13
2.2.2	<i>Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole</i>	16
2.3	Champignonnières d'Etampes	19
3	Évaluation des incidences des projets	20
4	Suivis scientifiques	20
4.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	20
4.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	27
4.3	Champignonnières d'Etampes	28
5	Information, communication, sensibilisation	30
5.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	31
5.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	31
5.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000	32
5.4	Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site	33
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	33
6.1	Organisation de la gouvernance du site	33
6.2	Gestion administrative et financière	33
7	Synthèse	33

1 Préambule

Ce document de synthèse annuel a été réalisé selon la trame élaborée par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), désormais Office français pour la biodiversité (OFB), pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocObs des sites Natura 2000 : rappels des enjeux et des objectifs

Pour encadrer la gestion des sites Natura 2000, la France s'est dotée d'un outil spécifique, le DocOb. La réalisation de ce document est encadrée par la circulaire ministérielle n° 731/DNP/ENV du 26 février 1999, les décrets n°2001-1216 du 20 décembre 2001, n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008.

Le DocOB, est un plan de gestion concerté et interne à la France qui a pour but de dresser un bilan sur :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ;
- des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;
- les modalités de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les différents habitats d'importance communautaire identifiés sur les Basses vallées de l'Essonne et de la Juine sont caractérisés par leur appartenance aux écosystèmes humides. Ces milieux sont vulnérables. Toutes modifications du régime et des conditions hydrauliques sont susceptibles d'entraîner leur régression. De plus, la dynamique de ces habitats, marquée par les différentes phases de végétation, les conduit vers l'atterrissement et, à terme, la fermeture des milieux. Ces différents aspects, additionnés à une perte de qualité de l'eau, conduit vers une banalisation de la diversité biologique de ces écosystèmes remarquables.

Aussi, les actions préconisées dans le DocOb de ces sites peuvent se résumer en 3 objectifs principaux :

- Préservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Préservation des habitats d'intérêt communautaire ;

- Restauration des hydrosystèmes.

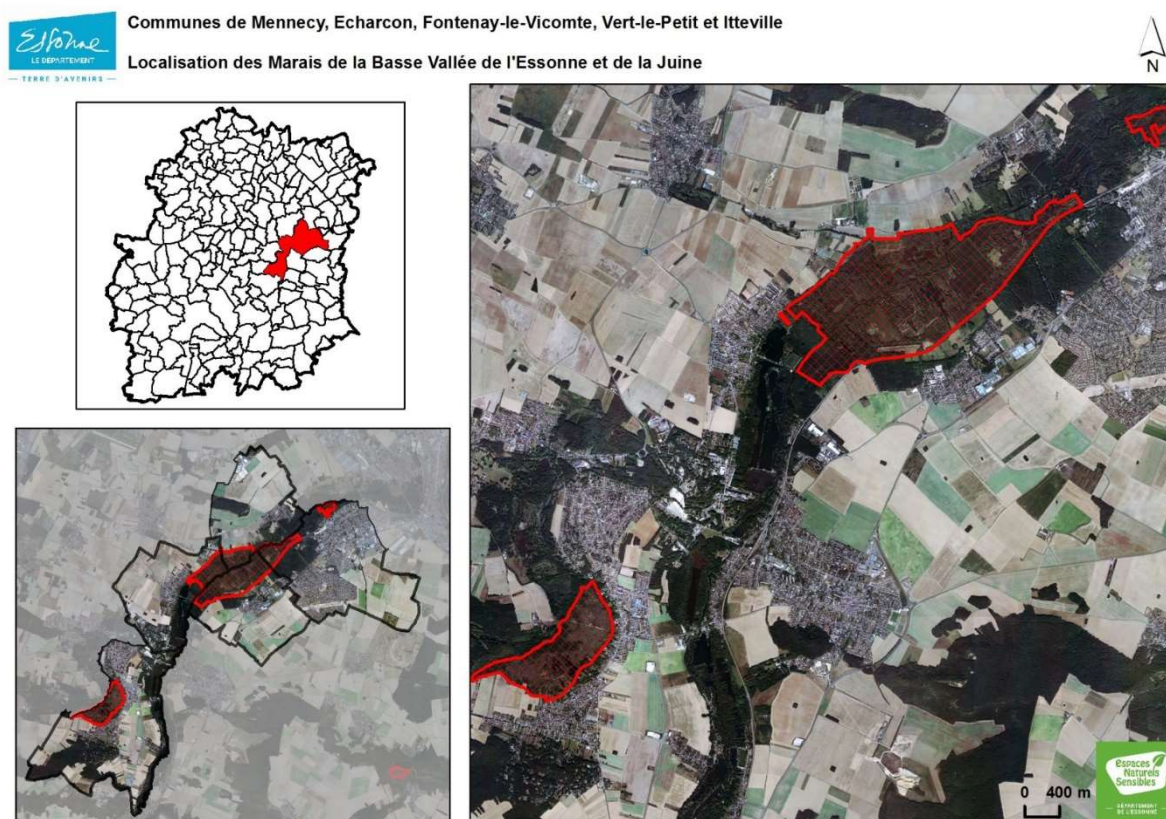
Ces objectifs visent à respecter l'article 6 de la directive « Habitats » qui stipule que « les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées... ».



1.2 Les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) : présentation et enjeux

Le site Natura 2000 des **Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine** (FR 1100805) est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) basée sur la Directive européenne « Habitats », et le site des **Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte** (FR 1110102) une Zone de Protection Spéciale (ZPS) issue de la directive européenne « Oiseaux ».

Le Document d'Objectifs (DocOb) regroupant ces 2 sites Natura 2000 a été validé par l'Arrêté préfectoral du 18 mai 2009.



Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805)

Lors de la désignation du site, 5 habitats et 4 espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur la zone concernée :

- Forêts alluviales résiduelles (91EO) ;
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* (7210) ;
 - Mégaphorbiaies eutrophes (6430) ;
 - Lacs eutrophes naturels (3150) ;
 - Tourbières basses alcalines (7230).
-
- Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
 - Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
 - Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*).



Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2009, 9 oiseaux inscrits à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux étaient mentionnés sur le secteur concerné :

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*).



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)



Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)



Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)



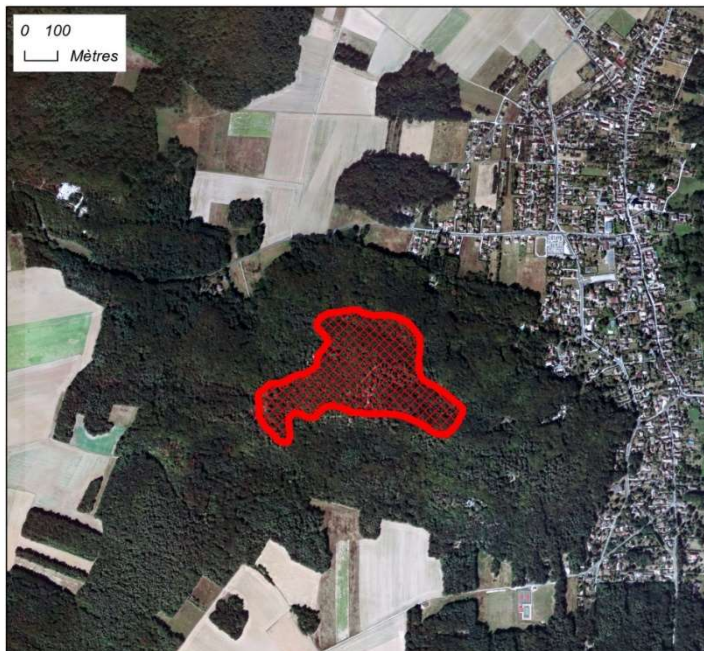
Blongios nain (*Yxobrychus minutus*)

1.3 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806) : présentation et enjeux

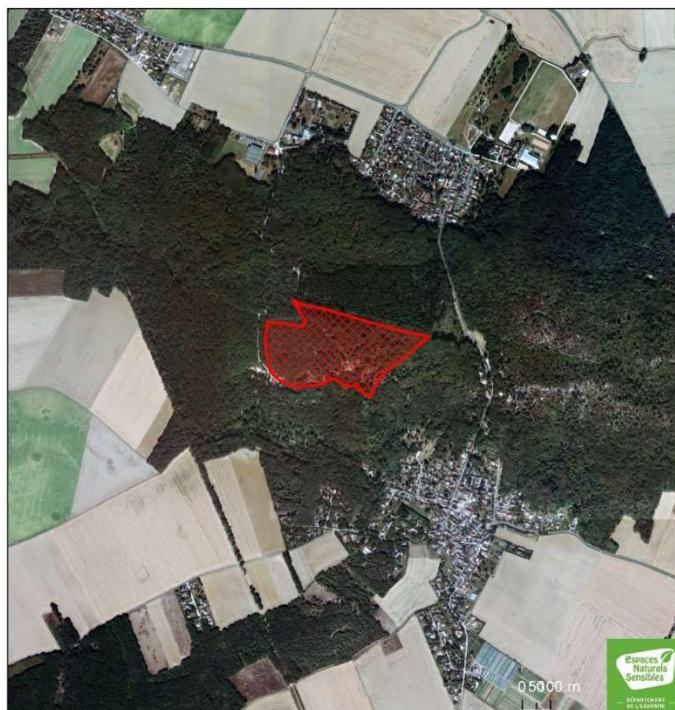
Le site Natura 2000 des **Buttes gréseuses de l'Essonne** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 28 mai 2010.



Commune de MOIGNY-SUR-ÉCOLE
Localisation de la Platière de Bellevue



Commune de CHAMPCUEIL
Localisation de la Platière du Télégraphe



La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 6 habitats et 2 espèces d'intérêt communautaire :

- Végétation annuelle des rives exondées (3130) ;
 - Landes sèches (tous les types) (4030) ;
 - Pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens* et *Agrostis* des dunes continentales (2330) ;
 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) ;
 - Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles (8220) ;
 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux (8230).
-
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

En termes de valeur patrimoniale, deux habitats, présents dans les platières, sont plus remarquables que d'autres : les pelouses sur dôme rocheux et les gazons amphibies des mares et vasques temporaires. C'est également sur ces deux habitats que reposent les principales menaces et notamment les risques de destruction par piétinement dû à une forte fréquentation du public.

La fermeture progressive du milieu constitue un problème sur le site et concerne tous les habitats remarquables présents.

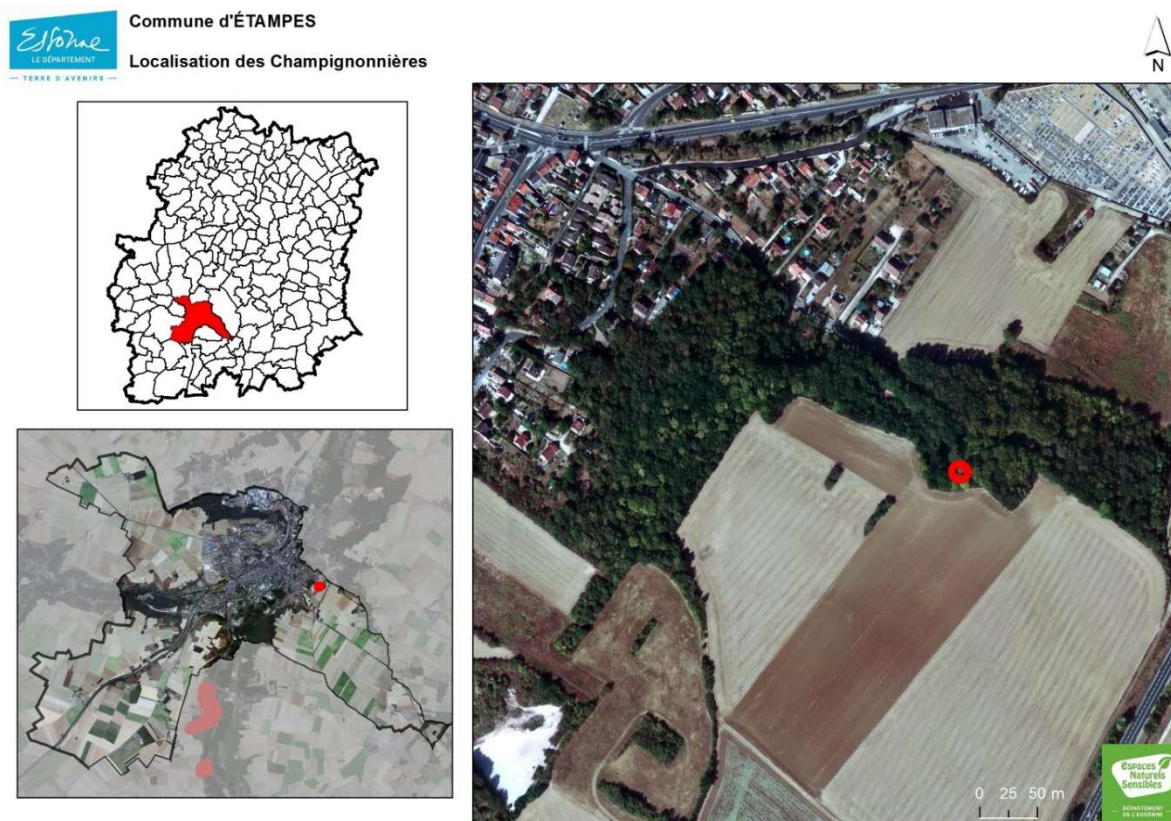
Enfin, un danger concerne la population de Triton crêté qui est fragilisée en raison de son isolement et de la faible taille de la population.

Aussi, au vu de ces différents enjeux et menaces, le DocOb porte les objectifs suivants et vise à :

- La réouverture des milieux et l'encadrement de la fréquentation du site afin de préserver les habitats de pelouses et la qualité des autres, moins typiques, mais également remarquables ;
- La multiplication des lieux de pontes pour les populations de tritons associée à l'aménagement de corridors biologiques.

1.4 Champignonnières d'Étampes (FR 1100810) : présentation et enjeux

Le site Natura 2000 des **Champignonnières d'Étampes** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 14 décembre 2007.



La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 4 espèces inscrites à l'Annexe 2 de la directive européenne :

- Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- Murin de Beichstein (*Myotis bechsteinii*) ;
- Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*) ;
- Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*).

Les objectifs définis dans le DocOb visent principalement à :

- Permettre une restauration et une gestion de l'habitat ;
- Garantir la quiétude des chiroptères en période d'hibernation ;
- Augmenter l'attractivité du site pour les chiroptères ;

- Augmenter les effectifs et la diversité en optimisant les paramètres physiques environnementaux favorables à l'hibernation des chiroptères ;
- Permettre le suivi scientifique de l'habitat et des espèces ;
- Obtenir une gestion globale sur un site étendu dans une démarche cohérente avec la préservation des espèces ;
- Communiquer et valoriser en respectant la sensibilité du site.



Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

1.5 La Structure animatrice : missions et actualité

Les missions de la structure animatrice du DOCOB, le Département, s'articulent autour des volets suivants :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site ;
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences ;
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Participation à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Sur la période 2009-2017, l'animation et la présidence de ces sites Natura 2000 ont été assurées par le Département de l'Essonne.

Par vote, le 15 février 2018, Le Copil restreint a renouvelé le Conseil départemental de l'Essonne comme Président et structure porteuse de ces 4 sites Natura 2000.

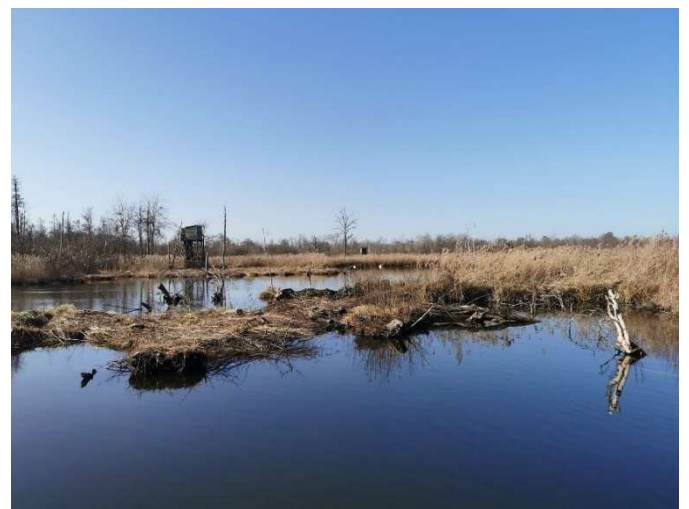
La présidence est assurée par Brigitte Vermillet, vice-Présidente en charge de la transition écologique et de la croissance verte.

Julien Daubignard, chargé du Patrimoine forestier et européen, assure au sein du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Direction de l'environnement, depuis le 12 mai 2017, les missions liées à l'animation des DocObs sur ½ équivalent temps plein (ETP).

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

2.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

Entretien des roselières des marais de Misery, de Fontenay-aval et de Fontenay-le-Vicomte : suppression et export des ligneux. Travaux bénéficiant d'un contrat Natura 2000.



2.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

2.2.1 Platière du Télégraphe à Champcueil

L'Office National des Forêts (gestionnaire de la forêt départementale des Grands-Avaux au cœur de laquelle se situe la Platière du Télégraphe) a mené des actions d'entretien de la lande : totalité de la lande débroussaillée (ligneux et ronces) : 700 m².

Un bâtonnage de la Fougère aigle a également été réalisé.



Platière après travaux



Bâtonnage de la Fougère aigle

La tranche 3 concernant la réouverture des fronts de taille périphériques (milieux favorables aux reptiles) a été réalisée (200 mètres linéaire).



2.2.2 Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole

En 2019, une étude a été confiée par le Département de l'Essonne au Bureau d'études BIOTOPE pour prescrire des travaux de réhabilitation des vasques de la platière de Bellevue en vue de sauvegarder la population de Renoncule nodiflore (*Ranunculus nodiflorus*), espèce protégée présente sur le site.

Les travaux de curage des vasques préconisés ont pu être réalisés au début de l'année 2020.



Avant travaux





Avant



Après



Après travaux

2.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

La totalité de la clôture de la Champignonnière d'Etampes a été reprise.



Les portails interdisant l'accès aux cavités annexes ont été remplacés.



Le panneau de présentation de site et le règlement ont été remis à la charte et installés.



3 Évaluation des incidences des projets

En raison de l'épidémie et de l'annulation de nombreuses manifestations, aucune évaluation d'incidences n'a été formulée au cours de l'année 2020.

4 Suivis scientifiques

4.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) : 3 jeunes à l'envol ont été observés sur le radeau du marais de Fontenay-le-Vicomte.



Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)

- Milan noir (*Milvus migrans*) : Minimum **3** couples reproducteurs sur le marais de Misery.
Au moins 2 jeunes à l'envol.



2 jeunes Milans noirs



Milan noir adulte

- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) : 1 couple reproducteur sur le marais de Misery. 4 juvéniles ont été observés.



Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) : reproduction d'un couple sur le marais de Misery. 2 jeunes à l'envol sont observés.



2 jeunes Balbuzards pêcheurs bagués.



Jeunes Balbuzards pêcheurs nés sur site, en vol

Un programme de Suivi temporel des oiseaux communs (STOC capture) a été mis en place sur le marais de Misery en 2020 :

- 10 filets de 10 mètres de long installés,
- 3 sessions de baguage (mai-juin-juillet) de 5 heures du matin à 12h,
- 124 oiseaux bagués,
- 21 espèces différentes.



Espèces	Nombre de captures
Rousserolle effarvate	59
Pouillot véloce	22
Phragmite des joncs	21
Fauvette des jardins	14
Rousserolle verderolle	12
Bouscarle de Cetti	11
Fauvette à tête noire	10
Martin-pêcheur d'Europe	6
Bruant des roseaux	5
Fauvette grisette	5
Locustelle tâchetée	4
Chardonneret élégant	3
Hypolaïs polyglotte	3
Mésange charbonnière	3
Rosignol philomèle	2
Mésange nonnette	2
Troglodyte mignon	2
Rougegorge familier	1
Mésange bleue	1
Pouillot fitis	1
Grive musicienne	1
<i>Milieux humides</i>	<i>Mégaphorbiaie, buissons</i>
<i>Boisements</i>	<i>Lisières, buissons</i>

En 2018, en accord avec les membres du COPIL, le Département a missionné le Bureau d'études IEA 45 pour actualiser le DocOb des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine. Ce document, datant de 2009 nécessitait une remise à jour des différents inventaires et des orientations de gestion écologique afin d'optimiser la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Après la réalisation des inventaires en 2019, des versions de travail du Document d'objectifs ont été relues et retravaillées par les différents partenaires au cours de l'année 2020. Le document final sera proposé pour validation aux membres du COPIL lors du COPIL en début 2021.

Une fois le document validé, il sera proposé à l'Assemblée départementale de l'été 2021.



Dans le cadre de l'établissement du futur Plan de gestion de la zone centrale des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, une étude piscicole et des macro-invertébrés a été engagée en 2020.

Les principaux étangs situés dans la zone Natura 2000 ont été prospectés.

- Poissons : 17 espèces recensées.

4 espèces patrimoniales : Bouvière (en grand nombre), Loche de rivière (2 individus), Anguille (3 individus) et Brochets.

3 espèces « indésirables » : Silure, Perche soleil et Poisson-chat.

- ⇒ Ces échantillonnages piscicoles, effectués avec plusieurs méthodes essentiellement en berge, montre la présence d'une bonne reproduction sur les étangs avec la présence de nombreux alevins. Ces derniers trouvent des conditions optimales sur les berges et dans les herbiers pour leur croissance.

- Macro-invertébrés aquatiques : 60 taxons inventoriés.

4 taxons invasifs dont 3 mollusques : Moule zébrée, Corbicule et Hydrobie des antipodes + Ecrevisse américaine

- ⇒ Les communautés de macro-invertébrés sont relativement diversifiées et équilibrées au sein des étangs des MBVE. Ils traduisent des conditions du milieu lentique qui peut être associé à l'évolution naturelle de ces écosystèmes, vers un comblement lent et progressif. Les 4 taxons présentant un caractère invasif sont à signaler mais les effectifs de leurs populations restent limités et leur présence ne semble pas entraîner de déséquilibre en l'état actuel.



4.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

- 1 couple de Triton crêté (*Triturus cristatus*) observé le 19 mai dans la grande mare de la Platière du Télégraphe. De nombreux Tritons palmés (*Triturus helveticus*) ont été observés.

Triton crêté



Triton palmé



- Suivi de l'Engoulevent d'Europe confié à NaturEssonne.
 - Platière de Bellevue : prospection réalisée le 9 juin à 8 personnes. 4 points d'écoute n'ont pas permis de contacter cet oiseau.
 - Platière du Télégraphe : prospection réalisée le 17 juin à 5 personnes. 5 points d'écoute ont été effectués sur l'ensemble du massif forestier (dont 1 point sur la platière).

3 oiseaux ont été contactés, dont 1 sur le site Natura 2000.



• Un comptage de la station de Renoncule à fleurs en boule (*Ranunculus nodiflorus*) a été réalisé sur la platière de Bellevue en compagnie d'un agent du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

156 pieds ont été dénombrés (136 pieds en 2019).



4.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

Chaque hiver, des suivis des individus en hivernage sont réalisés dans la cavité.

Hiver 2019/2020 :

- 29 janvier 2020 : 327 individus

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 9

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 30

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 265

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 17

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) : 1

Grand murin (*Myotis myotis*) : 2

Myotis sp : 3



Murins à oreilles échancrées

- 21 décembre 2020 : 360 individus

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 3

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 39

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 308

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 6

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) :

2 Grand murin (*Myotis myotis*): 2



La tendance à la hausse des effectifs de chiroptères hibernant dans les champignonnières d'Etampes depuis 2017 se confirme. Les effectifs du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), espèce Natura 2000 ne cessent d'augmenter. La cavité accueille désormais environ ¼ de la population francilienne.

Les éléments scientifiques actuels ne permettent pas d'expliquer cette explosion.

En parallèle, le bureau d'étude BIOTOPE a été missionné pour réaliser une étude sur le swarming puisque les inventaires acoustiques menés en 2018 avaient prouvé cette activité.

Protocole de suivi mis en place en période de swarming en 2020 :

- Suivis acoustiques des entrées de la cavité : pose de 2 enregistreurs durant 4 nuits consécutives.
- Suivis acoustiques des milieux environnants : pose de 5 enregistreurs durant 4 nuits consécutives.

3 campagnes de suivis acoustiques en période de swarming :

- Du 28 août au 01 septembre 2020 (4 nuits).
- Du 14 au 18 septembre 2020 (4 nuits).
- Du 28 septembre au 2 octobre 2020 (4 nuits).



Suivi acoustique en 2018-2020 :

- 13 espèces de chauves-souris et 4 groupes d'espèces en activité de chasse et/ou de transit.
- **4 espèces** inscrites à l'annexe 2 de la directive européenne « Habitats »

5 Information, communication, sensibilisation

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels (ENS), le Conseil départemental de l'Essonne organise des animations nature, gratuites, à destination des scolaires et du grand public. 3 programmes des Rendez-vous nature sont édités chaque année et sont disponibles sur le site internet du Département : <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/patrimoine-naturel/a-la-decouverte-de-la-nature-essonnienne/>



5.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2020, ont été organisées :

- 6 animations scolaires : 159 enfants
- 5 animations grand public : 109 personnes
- 1 animation public handicapé (IME) : 7 personnes

Le confinement lié à l'épidémie de Coronavirus a contraint l'annulation d'un grand nombre d'animations.



5.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

En 2020, ont été organisées :

- 1 **animation grand public** de découverte faune/fore (41 personnes)
- 1 animation à destination des professeurs des écoles (20 enseignants).

Le confinement lié à l'épidémie de Coronavirus a contraint l'annulation d'un grand nombre d'animations.



5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000

Participation à la journée à destination des animateurs N2000, organisée par la DRIEE et le CBNBP pour découvrir le site Natura 2000 des Coteaux des boucles de la Seine et de la vallée de l'Epte.



5.4 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Le chargé de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement des sites naturels soient en accord avec les objectifs du DocOb. Des points réguliers sont réalisés avec les techniciens et ingénieurs du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, en charge de la maîtrise d'ouvrage (travaux écologiques et aménagement).

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation de la gouvernance du site

Dès la nomination du Département en tant qu'animateur des 4 sites Natura 2000, il a été défini, en accord avec les services de la DRIEE et de la DDT, que les COPILs des Buttes gréseuses de l'Essonne et des Champignonnières seraient groupés.

Par ailleurs, il a également été acté d'organiser une année sur deux, pour chaque site Natura 2000, un COPIL physique et un COPIL papier.

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Coronavirus, il a été décidé de reporter les COPILs des 4 sites Natura 2000 au 1^{er} trimestre 2021.

6.2 Gestion administrative et financière

Chaque année, le chargé de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE ainsi qu'une demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente. Il procède par ailleurs au suivi administratif et financier de l'animation.

En 2020, un montant de 30 000 € a été sollicité.

7 Synthèse

- Les suivis écologiques menés sur les différents sites Natura 2000 ont confirmé leur intérêt et leurs potentiels. Le couple de Balbuzards pêcheurs (seul couple francilien) qui s'est reproduit l'année dernière sur le marais de Fontenay-aval s'est installé cette année sur l'aire du marais de Misery et a engendré 2 jeunes. Le Blongios nain s'est de nouveau reproduit sur le marais de Misery (4 jeunes).
- Un programme STOC capture (encadré par le Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux) a été initié sur le marais de Misery. Il permettra d'évaluer le

nombre d'espèces et les effectifs d'oiseaux nicheurs dans les roselières du marais de Misery.

- L'étude piscicole menée dans les marais de la vallée de l'Essonne a permis de confirmer la présence de la Bouvière (espèce d'intérêt communautaire) en grand nombre. Une autre espèce Natura 2000 a été détectée : La loche de rivière. Celle-ci sera ajoutée dans le nouveau DocOb.
- Les suivis chiroptères hivernaux dans la Champignonnière d'Etampes ont confirmé l'explosion des effectifs de Murins à oreilles échanquées. La cavité devient le 3^e site francilien en matière d'effectifs en hibernation.
- Les travaux de remise en état de la station de Renoncule nodiflore ont été réalisés en début d'année. Le comptage réalisé au printemps a pu prouver que la station historique a bien été préservée.
- L'actualisation du DocOb des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) s'est poursuivie activement avec divers échanges entre les partenaires (DRIEE, CBNBP...), le Bureau d'études et le Conseil départemental pour le finaliser. Son adoption est prévue lors du COPIL début 2021.

Crédits photos : CENS 91 – Alain Desbruères – Quentin Rouy - Wikimedia commons